

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 MARS 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 février 2020, conformément au Code Général des collectivités Territoriales s'est réuni en séance publique le vendredi 6 mars 2020 à 19 heures en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DAIGLE.

Membres en exercice : 11

Etaient présents : Michel DAIGLE, Maire, Philippe DAMIOT, Bruno DOURIEZ, Nathalie ROTH Adjoints au Maire, Philippe BROUILLARD, Zélia DA SILVA ANTUNES, Sylvie FOULARD, Agnès PAICHELER conseillers Municipaux.

Absent représenté : Pierre-Emmanuel ROTH (pouvoir Nathalie ROTH)

Absents non représentés : Brigitte DORLET
Georges SOVY

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 7 février 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Les différents dossiers soumis à votre vote sont les suivants :

1. Compte de Gestion 2019 de la Commune
2. Compte Administratif 2019 de la Commune
3. Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 au budget primitif 2020
4. Durée de l'amortissement du Plan Local d'Urbanisme et de la subvention s'y rapportant
5. Budget primitif 2020
6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF)
7. Questions diverses

DELIBERATION N° 1-1

Objet : **Compte de Gestion 2019 de la Commune**

Après examen par les membres du Conseil Municipal du Compte de Gestion communal de l'exercice 2019, dressé par le Receveur Municipal, Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre acte de la présentation qui en est faite.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE (**9 voix POUR**),

- **APPROUVE** et **ARRETE** le Compte de Gestion 2019 annexé à la présente délibération et dont les résultats de clôture sont les suivants :

	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert De résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	- 2 611,44 €	0 €	- 5 189,64 €	0 €	- 7 801,08 €
Fonctionnement	231 130,49 €	14 131,44 €	51 817,22 €	0 €	268 816,27 €
TOTAL	228 519,05 €	14 131,44 €	46 627,58 €	0 €	261 015,19 €

DELIBERATION N° 1-2

Objet : **Compte Administratif 2019 de la Commune**

Michel DAIGLE, Maire, propose d'approuver le Compte Administratif 2019 de la Commune. Celui-ci doit être en conformité avec le Compte de Gestion du Percepteur et être approuvé avant le 30 juin de chaque année. A cette occasion, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote conformément à la réglementation, et la séance est présidée par Monsieur Bruno DOURIEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire, qui présente ce Compte Administratif.

Le Maire étant sorti et sous la présidence et présentation de Monsieur Bruno DOURIEZ, 2^{ème} adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE (**8 voix POUR**),

- **VOTE** le Compte Administratif 2019 pour une vue d'ensemble qui s'établit comme suit :

REALISATIONS DE		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice 2019
L'EXERCICE 2019 (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	106 863,32 €	158 680,54 €	51 817,22 €
	Section d'Investissement	54 330,73 €	49 141,09 €	- 5 189,64 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de Fonctionnement (002)		216 999,05	216 999,05 €
	Report en section Investissement (001)	2 611,44 €		- 2 611,44 €
S/TOTAL		163 805,49 €	424 820,68 €	261 015,19 €

Résultat cumulé final :

RESULTAT		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
CUMULE	Section de Fonctionnement	106 863,32 €	375 679,59 €	268 816,27 €
	Section d'Investissement	56 942,17 €	49 141,09 €	- 7 801,08 €
	TOTAL CUMULE	163 805,49 €	424 820,68 €	261 015,19 €

Ces résultats feront l'objet d'une affectation qui sera opérée lors du Budget primitif 2020.

DELIBERATION N° 1-3

Objet : Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 au Budget Primitif 2020

Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2019, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, sachant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE **(9 voix POUR)**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	268 816,27 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	7 801,08 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	261 015,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	7 801,08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

DELIBERATION N° 1-4

Objet : Durée de l'amortissement du Plan Local d'Urbanisme et de la subvention s'y rapportant

Michel DAIGLE, Maire, informe le Conseil Municipal que l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception toutefois des frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L132-15 qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Dès lors, si nous respectons cette durée maximale, elle s'applique de droit mais si la durée est fixée en deçà de ce maximum, une délibération est nécessaire.

Il vous est donc proposé de fixer la durée d'amortissement des frais liés aux documents d'urbanisme ainsi que la subvention s'y rapportant à une année.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE **(9 voix POUR)**,

- **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des frais liés aux documents d'urbanisme ainsi que la subvention s'y rapportant à une année,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision,

- **PREND** note que cette délibération sera transmise au comptable de la Commune.

DELIBERATION N° 1-5

Objet : **Budget primitif 2020**

Michel DAIGLE, Maire, fait part au conseil municipal des orientations budgétaires qui ont été fixées dans le cadre du budget primitif 2020, en donne lecture et fait une présentation générale des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement et des opérations d'investissement.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE (**9 voix POUR**),

- **APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2020 dont la balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	405 413,32 €	405 413,32 €
INVESTISSEMENT	258 029,40 €	258 029,40 €
TOTAL	663 442,72 €	663 442,72 €

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la date du 6 mars 2020, le solde créditeur du budget communal est de 253 974,56 euros.

DELIBERATION N° 1-6

Objet : **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF)**

Michel DAIGLE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser les statuts du SIEGIF qui ne l'avaient pas été depuis la création du syndicat en 2001 ainsi que de tenir compte des évolutions juridiques. De même, il est indispensable d'ajouter de nouvelles compétences au bon fonctionnement de ce syndicat. Celui-ci se transforme en syndicat à la carte.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur cette modification de ces statuts.

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE (**9 voix POUR**),

- **PREND ACTE** de la délibération 2020/05 en date du 6 février 2020 du SIEGIF ci-jointe,

- **SE PRONONCE** favorablement sur la modification des statuts du SIEGIF annexés à la présente délibération.

1 -7 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions. Les membres du Conseil Municipal l'informent qu'aucune question n'est à soumettre.

La séance a été levée à 19 heures 25.

- un compte-rendu a été affiché
en Mairie le 12 mars 2020

pour une durée de 2 mois,

- Certifie le caractère exécutoire du présent document.

Le Maire,

Michel DAIGLE.